

TITRE

N° CF23

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2023

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 1076)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº CF23

présenté par

M. Lecamp, M. Geismar, M. Laqhila, M. Mattei et Mme Ferrari

TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« protéger le groupe Électricité de France d'un démembrement »,

les mots :

« adapter le secteur de l'électricité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les députés démocrates réfutent l'idée que le groupe Électricité de France serait exposé à un risque de démembrement. Le Gouvernement a lancé en 2022 une opération publique d'achat simplifiée qui lui permettra de détenir 100 % des parts du groupe EDF en 2023 et ce afin de pouvoir procéder aux investissements nécessaires à la transition énergétique et réaliser l'ambition française de neutralité carbone à l'horizon 2050.

De plus, la proposition de loi a évolué grâce au travail du Sénat, et aujourd’hui, vise, au-delà de dispositions relatives au statut du groupe EDF, à l’adaptation du secteur de l’électricité.

L'amendement présenté vise à mieux retranscrire cette réalité.